

**31<sup>e</sup> SESSION**  
**Strasbourg, 19-21 octobre 2016**

**CG31(2016)21**  
19 octobre 2016

## **Rapport d'information sur l'observation des élections locales et provinciales en Serbie (24 avril 2016)**

Commission de suivi  
Rapporteur<sup>1</sup> : Karim VAN OVERMEIRE, Belgique (R, NI)

### *Résumé*

A l'invitation de la Commission électorale de la République de Serbie, le Bureau du Congrès a décidé d'envoyer une mission restreinte d'évaluation électorale pour observer les scrutins locaux et provinciaux organisés le 24 avril 2016. Les élections législatives anticipées tenues le même jour en Serbie ont été observées quant à elles par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le présent rapport d'information rend compte des principales conclusions de la délégation, qui comptait 12 membres. Ces conclusions se fondent sur des réunions d'information approfondies tenues à Belgrade et Novi Sad avant le jour du scrutin et sur les observations effectuées par six équipes du Congrès dans plus de 120 bureaux de vote répartis à travers le pays, en prêtant une attention particulière l'organisation des élections régionales dans la province autonome de Voïvodine et à l'élection des conseils municipaux.

Hormis certaines irrégularités isolées, les élections se sont tenues dans l'ordre et le calme et ont été largement conformes aux normes électorales européennes. Toutefois, la délégation du Congrès a noté que des améliorations restaient possibles en ce qui concerne les aspects pratiques des élections, et notamment la protection du secret du vote et le niveau de professionnalisme de l'administration électorale. En particulier, la composition élargie des bureaux électoraux a été source de difficultés dans la gestion des différents aspects du processus électoral, y compris le dépouillement du scrutin.

Par ailleurs, le Congrès soutient une réforme de fond visant à compléter le cadre juridique des élections en ciblant particulièrement des questions telles que le financement des partis et des campagnes, l'utilisation abusive de ressources administratives, la qualité des listes électorales, l'enregistrement des candidats et les modalités d'octroi du statut de parti représentant une minorité nationale.

---

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
PPE/CCE : Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès  
SOC : Groupe Socialiste  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique  
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

Afin de renforcer la confiance des citoyens dans les processus électoraux et démocratiques, les autorités devraient prêter davantage attention aux allégations faisant état de pratiques répandues d'achat de voix, à la transparence de la propriété des médias et aux conditions de travail des journalistes. De plus, le Congrès souligne une nouvelle fois que l'organisation concomitante d'élections aux niveaux national, provincial et local dans la même journée a semé une certaine confusion dans l'esprit des électeurs et que les autorités serbes devraient envisager de procéder différemment pour les élections futures.

## Introduction

1. A l'invitation de la Commission électorale de la République de Serbie, le Bureau du Congrès a décidé le 24 mars 2016 d'envoyer une mission restreinte d'évaluation électorale, en application de sa Résolution 395(2015), afin d'observer les scrutins locaux et provinciaux organisés le 24 avril 2016. Les élections locales se sont tenues dans 136 collectivités locales de Serbie et les élections provinciales dans la province autonome de Voïvodine. Des élections législatives anticipées ont eu lieu le même jour, le Président Tomislav NIKOLIC ayant dissous le parlement le 4 mars 2016 ; elles ont été observées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
2. Une délégation de 12 membres dirigée par le membre du Congrès Karim VAN OVERMEIRE, Belgique (R, NI) et comprenant deux membres du Comité des Régions de l'Union européenne, s'est rendue en Serbie du 20 au 25 avril 2016. Des réunions d'information préélectorales ont été organisées à Belgrade et à Novi Sad avec des représentants de l'administration électorale, du corps diplomatique, d'ONG et de médias, ainsi qu'avec des élus locaux et provinciaux, des candidats et des représentants de la Conférence permanente des villes et municipalités.
3. Le jour du scrutin, six équipes du Congrès se sont rendues dans plus de 120 bureaux de vote répartis dans tout le pays, en prêtant une attention particulière aux élections organisées dans la province autonome de Voïvodine et à l'élection des conseils municipaux. Les observateurs du Congrès ont également suivi en partie le processus de dépouillement.
4. On trouvera en annexe au présent rapport le programme de la mission, les zones de déploiement de la délégation du Congrès et d'autres informations détaillées.
5. Les dernières élections locales et provinciales observées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'étaient tenues en 2012, le même jour que l'élection présidentielle et les élections législatives<sup>2</sup>.
6. Le rapport d'information qui suit se concentre sur les problèmes soulevés lors des échanges de vues avec les interlocuteurs du Congrès tenus dans le contexte des élections locales et provinciales du 24 avril 2016 et sur les constats effectués par les membres de la délégation le jour du scrutin. Le Congrès tient à remercier toutes les personnes qui ont accepté de rencontrer la délégation pour la franchise et le caractère constructif de leurs propos. Il est particulièrement redevable au chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, Tim CARTWRIGHT, à son adjointe, Nadia CUK, et à l'ensemble de l'équipe. Il est également reconnaissant à Aleksandra VUKMIROVIC, secrétaire de la délégation serbe auprès du Congrès, qui lui a apporté son précieux soutien.

## Contexte politique

7. Les élections locales et provinciales de 2016 en Serbie se sont tenues en même temps que les élections législatives anticipées convoquées le 7 mars par la présidente du parlement, Maja GOJKOVIC, après la dissolution décidée par le Président Tomislav NIKOLIC. C'était la deuxième fois que le gouvernement dirigé par le Premier ministre Aleksandar VUCIC et le Parti progressiste serbe organisaient des élections législatives anticipées<sup>3</sup>. En 2016, comme en 2014, le gouvernement a justifié la tenue d'élections anticipées par le besoin de renouveler son mandat politique dans la perspective de la mise en œuvre de réformes structurelles et du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne<sup>4</sup>. Les négociations avec l'UE ont débuté formellement en 2014 et quatre chapitres de négociation étaient ouverts au moment de la convocation des élections législatives anticipées en 2016<sup>5</sup>. Les négociations entre la Serbie et l'UE sont également encadrées par l'Accord de Bruxelles

---

2 [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC330\(2012\)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C&direct=true](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC330(2012)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C&direct=true)

3 <http://blogs.lse.ac.uk/europpblog/2016/01/25/serbias-latest-election-is-entirely-unnecessary/>

4 [http://www.epc.eu/pub\\_details.php?cat\\_id=4&pub\\_id=6496](http://www.epc.eu/pub_details.php?cat_id=4&pub_id=6496)

5 [http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/serbia/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/serbia/index_en.htm)

de 2013 avec le Kosovo<sup>6</sup>, lequel vise à normaliser les relations entre les deux entités<sup>7</sup>. Cet instrument prévoit notamment que « ni l'une ni l'autre [partie] ne gênera ni n'encouragera d'autres à gêner les efforts déployés par l'autre partie dans sa marche vers l'UE »<sup>8</sup>.

8. L'ampleur de la victoire de la coalition au pouvoir aux élections législatives anticipées a fait l'objet de nombreux débats au cours de la campagne électorale, dans la mesure où le processus d'adhésion à l'UE nécessitera une modification de la Constitution. Les modifications visant à incorporer l'« acquis communautaire » dans le système juridique serbe – notamment en ce qui concerne la réforme de l'appareil judiciaire<sup>9</sup> et la décentralisation<sup>10</sup>, – peuvent être adoptées à la majorité des deux tiers au parlement. En revanche, les modifications de la Constitution ayant trait au statut du Kosovo devront, en l'occurrence, être adoptées à la fois à la majorité des deux tiers au parlement et à la majorité des électeurs lors d'un référendum<sup>11</sup>.

9. Le 31 mars 2016, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a acquitté Vojislav SESELJ de tous les chefs d'accusation retenus contre lui, y compris ceux de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en Croatie, en Voïvodine et en Bosnie Herzégovine dans les années 1990<sup>12</sup>. Le calendrier du verdict semble avoir renforcé la mobilisation des électeurs autour des mouvements nationalistes serbes et plus particulièrement du Parti radical serbe dirigé par Vojislav SESELJ<sup>13</sup>.

10. En ce qui concerne la province autonome de Voïvodine, les perspectives politiques à court terme ont prévalu pendant la campagne électorale de 2016 sur le débat relatif à un éventuel renforcement de l'autonomie de la province. Le Parti démocrate (PD) de Bojan PAJTIC dirige la province depuis 2000 et la Voïvodine est demeurée un bastion du PD, même après la défaite de cette formation aux élections législatives de 2012. Les élections provinciales du 24 avril 2016 sont donc devenues un champ de bataille majeur et la coalition au pouvoir, dirigée par le Parti progressiste serbe, a déployé une bonne partie de ses efforts de campagne en Voïvodine, dans le but d'y prendre le pouvoir<sup>14</sup>.

11. Quatorze collectivités locales avaient déjà fait l'objet d'élections anticipées entre 2013 et 2015 et, par conséquent, n'étaient pas incluses dans le scrutin de 2016<sup>15</sup>. De plus, depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo en 2008, aucune élection locale ou provinciale n'est plus organisée par les autorités serbes sur ce territoire. Seuls les citoyens serbes résidant dans la partie septentrionale du Kosovo ont pu voter pour les élections législatives anticipées dans des centres de vote gérés par l'OSCE<sup>16</sup>.

## Structure administrative territoriale

12. La structure administrative territoriale du pays est prévue par la Constitution de 2006, complétée par la loi relative à l'autonomie locale, la loi relative à l'organisation territoriale et la loi relative à la capitale de l'État. Il prévoit deux niveaux de collectivités locales.

13. Au premier niveau, la Serbie se divise en 147 municipalités et 27 villes<sup>17</sup> pouvant elles-mêmes être divisées ou pas en municipalités urbaines<sup>18</sup>. On compte ainsi 122 municipalités indépendantes et

6 Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

7 [http://eeas.europa.eu/top\\_stories/2013/190413\\_eu-facilitated\\_dialogue\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/top_stories/2013/190413_eu-facilitated_dialogue_fr.htm)

8 <http://www.rts.rs/upload/storyBoxFileData/2013/04/20/3224318/Originalni%20tekst%20Predloga%20sporazuma.pdf>

9 <http://inserbia.info/today/2015/09/constitution-of-serbia-to-be-amended-by-end-of-2017/>

10 [http://www.balkaninsight.com/en/article/prime-minister-can-provide-the-majority-for-changing-the-constitution-05-20-2016?utm\\_source=Balkan+Insight+Newsletters&utm\\_campaign=7270c8b4ec-BI\\_DAILY&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_4027db42dc-7270c8b4ec-319684493](http://www.balkaninsight.com/en/article/prime-minister-can-provide-the-majority-for-changing-the-constitution-05-20-2016?utm_source=Balkan+Insight+Newsletters&utm_campaign=7270c8b4ec-BI_DAILY&utm_medium=email&utm_term=0_4027db42dc-7270c8b4ec-319684493)

11 Constitution de la République de Serbie, chapitre IX, « Modifications de la Constitution ».  
[http://www.srbija.gov.rs/cinjenice\\_o\\_srbiji/ustav.php](http://www.srbija.gov.rs/cinjenice_o_srbiji/ustav.php)

12 <http://www.icty.org/x/cases/seselj/tjug/fr/160331.pdf>

13 <http://www.politico.eu/article/who-knows-what-spark-might-ignite-bosnia-balkans-kosovo-serbia-aleksandar-vucic/>

14 <http://www.balkaninsight.com/en/article/vucic-eyes-capture-of-serbia-s-northern-province-03-11-2016>

15 A savoir : Belgrade, Zajecar, Arandjelovac, Bor, Vrbas, Kovin, Kosjeric, Lucani, Majdanpek, Medvedja, Mionica, Negotin, Odzaci et Pecinci.

16 <http://www.balkaninsight.com/en/article/osce-takes-over-serbian-elections-operation-in-kosovo-04-20-2016>

17 D'après la loi relative à l'organisation territoriale de la Serbie.

18 Cinq villes comprennent plusieurs municipalités : Belgrade, Niš, Požarevac, Užice et Vranje.

28 municipalités urbaines. En vertu de la loi relative à l'autonomie locale, les organes de chaque municipalité incluent une assemblée, un président, un conseil et une administration. Les villes disposent également de leur propre assemblée, mais sont dirigées par un maire au lieu d'un président.

14. Le statut de la ville de Belgrade, capitale de la Serbie, est régi par la loi relative à la capitale de l'État portant statut de la ville de Belgrade. La ville est divisée en 17 municipalités urbaines. Lors des dernières élections locales, tenues en mai 2014, Siniša MALI (candidat indépendant) a été élu maire de Belgrade<sup>19</sup>. Le scrutin du 24 avril 2016 concernait donc uniquement les municipalités urbaines de la capitale.

15. La Voïvodine jouit du statut de province autonome de Serbie, tel qu'il est défini dans la Constitution de 2006 et dans la loi de 2014 relative au statut de la province autonome de Voïvodine. Elle dispose de sa propre assemblée composée de 120 membres élus à la proportionnelle et d'un gouvernement composé d'un conseil des ministres et d'un président. Les élections provinciales de 2012 ont été remportées par la coalition « Un choix pour une vie meilleure » dirigée par le Parti démocrate, avec un score de 20,98 %. Bojan PATIĆ (Parti démocrate) a été réélu président de la province et István PÁSZTOR (Alliance des Hongrois de Voïvodine) président de son assemblée.

## Gestion des élections

### Cadre juridique et système électoral

16. Les élections sont principalement réglementées par la Constitution de 2006 de la République de Serbie et par trois textes de loi : la loi relative à l'élection des représentants, la loi relative aux élections locales et la décision de l'Assemblée provinciale relative à l'élection des représentants à l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine. D'autres aspects du processus électoral sont réglementés par la loi relative aux partis politiques, la loi relative au registre électoral unifié et la loi relative au financement des activités politiques, ainsi que par la loi de 2016 relative aux rassemblements publics. En outre, la Commission électorale de la République de Serbie (ci-après « la CER » ou « la Commission électorale de la République ») a complété ce cadre juridique en adoptant son règlement intérieur en 2012. Avant les élections de 2016, la CER a également adopté plusieurs décisions relatives à la tenue concomitante d'élections locales et législatives le 24 avril<sup>20</sup>.

17. La Commission de Venise du Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH ont estimé que le cadre juridique ainsi défini constituait un fondement globalement solide permettant la tenue d'élections démocratiques conformément aux engagements de l'OSCE et aux autres obligations et normes internationales<sup>21</sup>. Toutefois, en l'absence d'un Code électoral unifié, il subsiste des lacunes et des incohérences entre les trois principaux instruments pertinents, notamment en ce qui concerne les critères applicables à l'enregistrement des candidats et les responsabilités concernant la gestion des listes électorales et le système de plaintes et de sanctions en cas de violation de la législation<sup>22</sup>.

18. Les membres des assemblées municipales et des conseils municipaux sont élus au scrutin direct proportionnel sur des listes fermées pour un mandat de quatre ans. Les mandats sont répartis selon la méthode D'Hondt entre les listes ayant recueilli plus de 5 % des suffrages exprimés, ce seuil n'étant pas applicable aux listes représentant des minorités nationales. Sur la base d'une décision adoptée en juin 2014 par l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine, les élections provinciales de 2016 ont été les premières à se dérouler au système proportionnel dans une circonscription unique constituée au niveau de la province.

19 <http://www.balkaninsight.com/en/article/progressives-mull-belgrade-mayor-candidates>

20 En particulier, la décision sur la conduite coordonnée des élections des membres du parlement et des conseillers des collectivités locales convoquées pour le 24 avril 2016, adoptée par la Commission électorale de la République le 7 mars 2016, et les Règles de fonctionnement des bureaux électoraux pour la conduite coordonnée des élections des membres du parlement et des conseillers des collectivités locales convoquées pour le 24 avril 2016, adoptées par la Commission électorale de la République le 8 mars 2016.

21 Statement of Preliminary Findings and Conclusion, International Election Observation Mission to the Republic of Serbia, Early Parliamentary Elections [uniquement en anglais], 24 avril 2016.

22 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

## Administration des élections

19. La Commission électorale de la République est l'organe suprême responsable des élections en Serbie. Les élections locales sont principalement organisées par les commissions électorales municipales établies au niveau des collectivités locales et les bureaux électoraux établis au niveau des bureaux de vote. Les élections provinciales sont organisées par la Commission électorale provinciale (CEP) et les bureaux électoraux. La Commission électorale de la République et la Commission électorale provinciale sont des organes permanents nommés, respectivement, par le Parlement serbe et par l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine pour un mandat de quatre ans. Par contre, les commissions électorales municipales et les bureaux électoraux sont des organes ad hoc, dont la mission commence après la convocation des élections et se termine une fois le processus électoral mené à bien.

20. Chaque commission électorale siège dans deux compositions : dans sa composition ordinaire, elle est formée des membres nommés pour toute la durée du mandat (y compris le président et le secrétaire) ; dans sa composition élargie, elle comprend en outre des représentants des listes de candidats. La commission élargie comprend un nombre élevé de personnes, parfois plus d'une cinquantaine, ce qui nuit à son efficacité et à l'impartialité de l'administration des élections.

21. Dans le but de faciliter la coopération entre les différents niveaux de l'administration électorale, la CER a adopté plusieurs décisions relatives à la conduite coordonnée des élections de 2016 et au fonctionnement des bureaux électoraux<sup>23</sup>. Ces décisions ont aidé les commissions électorales à tous les niveaux à agir en temps utile et en conformité avec la loi. Cependant, en raison du caractère fragmenté du cadre juridique, il subsiste une certaine confusion dans l'interprétation des instructions et réglementations. De plus, le flou qui entoure les responsabilités concernant l'examen des plaintes et des recours ainsi que la compilation des résultats a entraîné des incertitudes pendant le processus électoral<sup>24</sup>.

22. Selon les témoignages réunis par les équipes du Congrès le jour du scrutin, les membres des commissions électorales municipales et des bureaux électoraux ne semblent pas avoir reçu une formation uniforme. Certaines commissions électorales municipales ont organisé une formation à l'intention de leurs membres de la formation ordinaire tandis que, dans d'autres régions, certains partis politiques ont dispensé une formation à leurs représentants dans les bureaux électoraux. Des brochures décrivant les principaux éléments de la législation électorale ont également été distribuées dans certaines régions.

## Enregistrement des électeurs

23. Le registre électoral unifié (REU) est un système électronique qui avait été initialement mis en place peu de temps avant les élections de 2012<sup>25</sup>. En dépit de la mise en œuvre intégrale du REU en 2016, certaines lacunes importantes persistent, notamment en ce qui concerne les électeurs résidants *de facto* à l'étranger et les électeurs décédés. Le nombre total d'électeurs – soit environ 6,7 millions pour un pays de 7,1 millions d'habitants – continue à susciter des interrogations quant à la qualité et à l'exactitude des listes électorales.

24. Les listes électorales pour les élections locales, provinciales et législatives étaient toutes établies à partir du REU, mais contenaient des données différentes. Bien qu'une adresse permanente et une adresse temporaire puissent être enregistrées dans le REU, les électeurs ne peuvent voter aux

---

23 En particulier, la décision relative à la coordination des élections – visant respectivement à désigner les membres du Parlement et les conseillers des collectivités locales – prévues le 24 avril 2016, telle qu'elle a été adoptée par la Commission électorale de la République de Serbie le 7 mars 2016 et les Règles de fonctionnement des bureaux électoraux pour la coordination de l'organisation des élections – visant respectivement à désigner les membres du Parlement et les conseillers des collectivités locales – prévues le 24 avril 2016, telles qu'elles ont été adoptées par la même commission le 8 mars 2016.

24 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

25

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC330\(2012\)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C&direct=true](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC330(2012)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C&direct=true)

élections locales et provinciales que dans le bureau de vote correspondant à leur adresse permanente<sup>26</sup>. Pour les élections législatives, il est possible de voter dans le bureau de vote correspondant à l'adresse temporaire, soit dans une autre municipalité du pays, soit dans les locaux d'une représentation diplomatique serbe à l'étranger<sup>27</sup>. Les exigences différentes en matière de résidence – selon qu'il s'agit d'élections locales, provinciales ou législatives – sont source de confusion, dans la mesure où elles permettent potentiellement à un électeur de voter le même jour dans un premier bureau de vote situé à l'étranger pour les élections législatives et dans un deuxième bureau de vote situé en Serbie pour les élections locales.

25. En outre, le nombre d'électeurs votant pour les élections législatives et locales diffère en raison de la présence en République de Serbie de personnes déplacées dans leur propre pays originaires du Kosovo<sup>28</sup> et d'autres anciennes républiques de Yougoslavie<sup>29</sup>. Ces personnes déplacées se sont vu accorder un statut spécifique leur permettant de voter uniquement aux élections législatives, puisqu'elles ne disposent pas d'une adresse permanente en Serbie<sup>30</sup>. Toutefois, aucun des interlocuteurs du Congrès n'a été en mesure d'indiquer le nombre précis d'électeurs votant aux élections locales. Dans la province autonome de Voïvodine, 1 729 201 citoyens étaient autorisés à voter aux élections provinciales<sup>31</sup>.

26. La mise à jour du registre électoral unifié relève du ministère de l'Administration publique et de l'Autonomie locale. Le registre est mis à jour en continu à partir des données reçues des collectivités locales et d'autres organes de l'administration publique. La multiplicité des entités participant au processus semble avoir provoqué une dilution de la responsabilité concernant les inexactitudes, ce qui empêche d'établir un registre unifié qui soit exhaustif et fiable<sup>32</sup>.

### Enregistrement des candidats

27. L'enregistrement des candidats a été globalement conforme à la loi et les intéressés ont eu la possibilité de modifier la documentation communiquée à la commission électorale compétente dans un délai de 48 heures à compter du début du processus. Les candidats peuvent être présentés par un parti politique, une coalition de partis politiques ou un groupe de citoyens et peuvent se présenter à toutes les élections. Cependant, les candidats indépendants individuels ne peuvent pas se présenter aux élections locales et provinciales, ce qui constitue une sérieuse entrave à l'égalité des chances. Du point de vue des candidats, il semble que le quota imposé d'au moins un tiers de femmes sur chaque liste pour les élections locales et provinciales n'ait pas posé de difficulté majeure et aucune liste ne semble avoir été rejetée pour ce motif<sup>33</sup>.

28. Au moment de son enregistrement, une liste peut solliciter le statut de représentant des intérêts d'une minorité nationale. L'un des principaux avantages liés à ce statut tient à ce que les listes concernées ne sont pas tenues d'atteindre le seuil de 5 % pour obtenir des sièges aux conseils municipaux ou à l'Assemblée provinciale. Ces avantages ont incité plusieurs listes à tous les niveaux à revendiquer ce statut, alors même qu'elles ne représentaient pas réellement une minorité nationale. Le rejet de certaines listes par la CER a entraîné le dépôt de plaintes devant les juridictions administratives qui, dans certains cas, ont annulé la décision de refus d'octroi du statut. Le principal motif d'annulation était que les listes de candidats émanaient de partis politiques déjà enregistrés comme représentant une minorité nationale dans le registre central des partis politiques, dont les modalités de fonctionnement sont régies par la loi relative aux partis politiques. Comme la quasi-

26 Décision de l'Assemblée provinciale relative à l'élection des représentants à l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine, article 22 : « Les citoyens travaillant ou résidant temporairement à l'étranger à la date des élections votent dans un bureau situé dans leur dernier lieu de résidence sur le territoire de la province ».

27 Loi relative à l'élection des représentants, article 73a : « Les électeurs résidant temporairement à l'étranger votent dans les locaux des missions diplomatiques et des postes consulaires de la République de Serbie ou dans des bureaux de vote spéciaux désignés par la Commission électorale de la République après consultation du ministère des Affaires étrangères. »

28 Selon le Commissariat serbe aux réfugiés et à la migration, en juin 2014, on comptait en Serbie environ 204 000 personnes déplacées dans leur propre pays, originaires du Kosovo et de la Métochie.

<http://www.kirs.gov.rs/articles/aboutus.php?lang=ENG>

29 [http://www.b92.net/eng/news/society.php?yyyy=2015&mm=06&dd=22&nav\\_id=94511](http://www.b92.net/eng/news/society.php?yyyy=2015&mm=06&dd=22&nav_id=94511)

30 Rapport du Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Chaloka Beyani, Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, 26e session, 5 juin 2014.

31 <http://pik.skupstinavoivodine.gov.rs/Aktuelnosti?v=2&i=2016>

32 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016.

33 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016.

totalité des interlocuteurs du Congrès en conviennent, y compris les représentants de la CER, le cadre juridique des partis politiques et des listes de candidats représentant des minorités nationales devrait être clarifié, en particulier en ce qui concerne les critères d'octroi du statut et les relations entre les listes de candidats et les partis politiques enregistrés.

29. Les exigences pesant sur l'enregistrement des candidats ont entraîné des fraudes portant sur la collecte et la certification de signatures de parrainage. Pour pouvoir s'enregistrer aux élections locales, une liste doit obtenir le soutien d'au moins 30 électeurs pour chacun des candidats qui la composent. En ce qui concerne les élections provinciales, chaque liste de candidats doit réunir au moins 6 000 signatures d'électeurs, à moins qu'elle ne représente une minorité nationale, auquel cas ce nombre est ramené à 3 000. La certification de toutes les signatures doit être faite devant un tribunal municipal ou un notaire. Environ 15 000 signatures falsifiées ont été détectées par la CER dans le cadre des élections législatives<sup>34</sup>, ce qui a provoqué l'annulation de l'enregistrement de certaines listes de candidats<sup>35</sup>. Aux niveaux local et provincial, des signatures frauduleuses ont également été signalées, mais on ne dispose d'aucune information sur les plaintes déposées à propos de ces incidents<sup>36</sup>.

30. Des cas de violence à proximité du siège de certaines commissions électorales ont été signalés pendant le processus d'enregistrement des candidats<sup>37</sup>. La principale raison avancée tient directement aux modalités de cet enregistrement. En fait, les listes de candidats apparaissent sur les bulletins dans l'ordre où elles ont été déclarées à la commission électorale compétente : la première liste à être déclarée à ladite commission se voit donc garantir la première place en haut du bulletin<sup>38</sup>. Comme la plupart des interlocuteurs – y compris des membres de l'administration électorale – en conviennent, cette pratique génère des tensions superflues.

## Financement des campagnes

31. Malgré une modification de la loi relative au financement des activités politiques en 2014, le cadre juridique n'a pas permis d'assurer un financement des campagnes qui soit à la fois transparent, intègre et responsable<sup>39</sup>. Entre autres obligations juridiques, les listes de candidats doivent ouvrir un compte bancaire séparé pour la campagne et publier des informations sur les dons qu'elles reçoivent. De plus, elles doivent déclarer toutes leurs recettes et toutes leurs dépenses de campagne à l'Agence anticorruption dans un délai de 30 jours à compter de la proclamation des résultats définitifs du scrutin.

32. L'Agence anticorruption est le principal organe responsable du contrôle du financement des partis politiques et des activités de campagne. Bien qu'opérant à pleine capacité depuis quelques années et ayant déployé quelque 135 observateurs sur le terrain pendant la campagne électorale de 2016, cet organe n'est pas parvenu à en surveiller efficacement le financement. Les candidats ne sont tenus de soumettre des rapports financiers – lesquels pèchent souvent par leur inexactitude - qu'après le jour du scrutin et ils le font souvent avec retard<sup>40</sup>.

33. Les cas d'utilisation abusive de ressources administratives et d'abus de fonctions, notamment de la part de candidats sortants, auraient été nombreux pendant la campagne électorale<sup>41</sup>. En particulier, le Premier ministre Aleksandar VUCIC et d'autres dirigeants de la coalition au pouvoir ont été accusés d'avoir profité d'événements officiels et de leur présence écrasante dans les médias pour

34 [www.danas.rs/danasrs/politika/rik\\_falsifikovani\\_potpisi\\_poticu\\_iz\\_jednog\\_centra\\_sto\\_je\\_organizovani\\_kriminal.56.html?news\\_id=319004](http://www.danas.rs/danasrs/politika/rik_falsifikovani_potpisi_poticu_iz_jednog_centra_sto_je_organizovani_kriminal.56.html?news_id=319004)

35 Statement of Preliminary Findings and Conclusion, International Election Observation Mission to the Republic of Serbia, Early Parliamentary Election [uniquement en anglais], 24 avril 2016.

36 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016.

37 [http://www.rtv.rs/sr\\_ci/izbori-2016/pokrajinski/lsv-sps-fizicki-sprecavao-predaju-liste\\_701506.html](http://www.rtv.rs/sr_ci/izbori-2016/pokrajinski/lsv-sps-fizicki-sprecavao-predaju-liste_701506.html)

38 <http://www.rik.parlament.gov.rs/izbori-za-narodne-poslanike.php>

39 Statement of Preliminary Findings and Conclusion, International Election Observation Mission to the Republic of Serbia, Early Parliamentary Elections [uniquement en anglais], 24 avril 2016.

40 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016, y compris les représentants de l'Agence anticorruption.

41 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016, y compris des représentants des partis de l'opposition et des ONG.

faire campagne. Au niveau local, des ressources de collectivités locales – et notamment des salles de réunion – ont été utilisées directement aux fins de la campagne<sup>42</sup>.

34. Les allégations d'achat de voix abondent et émanent surtout des partis d'opposition qui accusent la coalition au pouvoir de se procurer des voix en échange d'argent, de nourriture ou de médicaments<sup>43</sup>. Le Parti démocrate a accusé la coalition au pouvoir d'avoir massivement acheté des voix en Voïvodine, dans la perspective du changement de majorité prévu dans la province autonome<sup>44</sup>. Les minorités nationales et les communautés roms sont particulièrement vulnérables à l'achat de voix dans le contexte de la crise économique. La manière la plus courante de procéder consisterait à recruter des électeurs et à leur donner un bulletin déjà rempli avant leur entrée dans le bureau de vote. L'électeur glisse ce bulletin dans l'urne et ressort du bureau de vote avec un bulletin vierge comme preuve de son vote « pour ceux qui l'ont payé ». Ce bulletin est ensuite lui aussi rempli et confié au prochain participant à la fraude, dans le cadre d'une pratique de fraude électorale dite « du carrousel »<sup>45</sup>. D'autres pressions seraient exercées sur les électeurs, en particulier sur les salariés des écoles, des hôpitaux et d'autres services ou entreprises publics. Certains font également état de programmes sociaux (soins médicaux gratuits ou services de protection de l'enfance) lancés peu de temps avant le jour du scrutin<sup>46</sup>.

35. Les violations de la législation relative au financement des campagnes et des partis politiques, ainsi qu'à l'achat de voix, n'ont pas été systématiquement rendues publiques ni fait l'objet d'enquêtes<sup>47</sup>. De ce point de vue, la mise en œuvre de l'état de droit laisse donc encore beaucoup à désirer et il conviendrait de renforcer l'efficacité du système de traitement des plaintes pour renforcer la confiance des citoyens dans le processus électoral.

## Campagne électorale

36. La campagne électorale a effectivement commencé fin mars 2016 pour se terminer 48 heures avant le jour du scrutin. L'atmosphère est restée globalement calme, à l'exception de quelques incidents violents isolés<sup>48</sup>. Les libertés associées aux activités de campagne ont été respectées et la loi de 2016 relative aux rassemblements publics n'a pas été invoquée pour empêcher les partis d'opposition d'organiser des événements destinés à mobiliser leur électorat. Le ton de la campagne est resté relativement calme comparé à celui des élections précédentes<sup>49</sup>. Des campagnes de dénigrement de la part de partis d'opposition et quelques cas isolés de discours de haine ont cependant été signalés<sup>50</sup>.

37. Compte tenu du calendrier des trois élections tenues simultanément le 24 avril 2016, la Recommandation adoptée par le Congrès en 2012 est restée lettre morte<sup>51</sup>. Les élections locales ont été de nouveau largement éclipsées par les élections législatives, notamment en raison du sentiment que ces dernières constituaient un moyen de renforcer la position de la coalition au pouvoir. Les activités de campagne pour les différents scrutins ont été combinées, de sorte que les enjeux locaux en ont été quasiment absents. En revanche, les élections provinciales en Voïvodine ont fait l'objet de

---

42 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

43 Notamment à Bor, Kragujevac, Belgrade, Čačak et Novi Sad.

44 Selon Bojan PAJTIC, chef du Parti démocrate, que la délégation du Congrès a rencontré à Novi Sad le 22 avril 2015.

45 [http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav\\_id=97861](http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav_id=97861)

46 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

47 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016, y compris des représentants de l'Agence anticorruption.

48 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

49 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016.

50 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

51 <http://bit.ly/1rN13Gd>

nombreux débats en raison de la défaite prévue du Parti démocrate dans son dernier bastion et de la discussion qui se poursuit sur le statut de la province autonome<sup>52</sup>.

38. En général, et malgré les subventions publiques, bon nombre de candidats et de représentants des partis d'opposition rencontrés par le Congrès ont dénoncé le caractère insuffisant du financement de la campagne, lequel a gêné l'exercice du droit de tous les candidats de se présenter aux élections dans des conditions équitables. Tous les candidats ont organisé des meetings et d'autres événements tenus à l'extérieur, tandis que la coalition sortante a également été en mesure de s'offrir des publicités par voie d'affichage et dans les médias<sup>53</sup>. En outre, le Parti progressiste serbe et l'Alliance des Hongrois de Voïvodine ont bénéficié du soutien de hauts responsables russes et hongrois.

## Situation des médias

39. Depuis 2012, des organisations internationales et nationales font part de leurs préoccupations persistantes concernant la situation des médias en Serbie. En effet, la coalition au pouvoir fait preuve d'une intolérance marquée aux critiques de toutes sortes, qu'elles émanent de partis d'opposition, de médias indépendants, de la société civile, voire de simples citoyens<sup>54</sup>.

40. La campagne électorale de 2016 a mis en lumière la situation préoccupante des médias en Serbie. Malgré le nombre élevé de médias à tous les niveaux, la couverture de la campagne électorale a, en moyenne, non seulement consisté très largement à rapporter les activités du gouvernement sortant<sup>55</sup>, mais également été clairement favorable à la coalition au pouvoir<sup>56</sup>. À l'exception des radiodiffuseurs publics qui, pour la plupart, ont respecté leurs obligations légales, les médias n'ont pas fait preuve d'esprit critique et ont ainsi porté atteinte à la capacité des électeurs d'opérer un choix en toute connaissance de cause.

41. Le processus de privatisation des médias locaux autrefois aux mains des collectivités locales n'a pas produit les effets escomptés en matière de liberté de la presse. Même si les médias échappent désormais au contrôle des collectivités locales, la nouvelle structure de leur propriété n'a pas été complètement divulguée et influe sur le contenu des informations diffusées<sup>57</sup>. Selon certaines ONG, les relations persistantes entre les médias et les responsables politiques locaux se sont traduites par une concentration accrue de la propriété des médias et ont favorisé une couverture partisane dans bon nombre de municipalités<sup>58</sup>.

42. Outre la couverture partisane des activités électorales, on relèverait, selon certaines informations, des cas de menaces de mort, de poursuites pénales et de campagnes médiatiques contre des journalistes, de surveillance illégale et de pressions exercées par la police contre des journalistes et des médias locaux, ainsi que de suspension de journalistes pour raisons politiques<sup>59</sup>. De plus, le manque de professionnalisme des journalistes est préoccupant – notamment dans le contexte des pressions, menaces et autres entraves à leur travail – et favorise largement l'autocensure.

---

52 <http://www.balkaninsight.com/en/article/vucic-took-over-voivodina-and-majority-of-municipalities-04-26-2016>

53 Selon Transparency Serbia, le Parti progressiste serbe a dépensé plus de 4 millions d'euros en publicité sur les chaînes de télévision nationales, soit plus de la moitié du montant total des sommes consacrées par les listes de candidats à leur publicité dans le cadre de la campagne législative.

<http://www.istinomer.rs/clanak/1625/lzborna-kampanja-malo-jeftinija-nego-2014godine>

54 <https://freedomhouse.org/report/nations-transit/2016/serbia>

55 Selon Transparency Serbia, le Parti progressiste serbe a bénéficié de plus de 60 % du temps d'antenne à la télévision pendant la campagne législative, soit bien plus que le Parti socialiste serbe (20 %), le Parti radical serbe (7 %) et le Parti démocrate (5 %).

<http://www.istinomer.rs/clanak/1625/lzborna-kampanja-malo-jeftinija-nego-2014godine>

56 Statement of Preliminary Findings and Conclusion, International Election Observation Mission to the Republic of Serbia, Early Parliamentary Elections [uniquement en anglais], 24 avril 2016.

57 Selon des interlocuteurs du Congrès rencontrés à Belgrade et Novi Sad du 20 au 23 avril 2016.

58 Initiative « Citizens on Watch » (« Citoyens vigilants ») soutenue par le Center for Research, Transparency and Accountability (Centre pour la recherche, la transparence et la responsabilité) (CRTA), premier rapport intérimaire sur le suivi des élections législatives serbes, 24 mars-3 avril.

59 Des cas notables d'atteintes à la sécurité de journalistes et de médias sont recensés à l'adresse suivante : [http://www.b92.net/eng/insight/opinions.php?yyyy=2016&mm=04&dd=13&nav\\_id=97673](http://www.b92.net/eng/insight/opinions.php?yyyy=2016&mm=04&dd=13&nav_id=97673)

43. Le Conseil de surveillance, à savoir l'organe chargé de contrôler les médias pendant la campagne électorale, n'a pas été nommé avant les élections de 2016. Le seul organe en place était l'Agence de réglementation des médias électroniques, laquelle était dépourvue des pouvoirs requis pour surveiller les médias et traiter les violations de façon complète et efficace<sup>60</sup>.

## Jour du scrutin

44. Hormis certaines irrégularités commises par des individus observées par les équipes du Congrès, le jour du scrutin s'est déroulé dans l'ordre et le calme, pour l'essentiel dans le respect de la loi et des normes électorales européennes. Du fait du manque de professionnalisme de certains membres de bureaux électoraux, certaines procédures ont été inégalement respectées, notamment en ce qui concerne l'identification des électeurs et l'utilisation de lampes UV pour déjouer le vote multiple.

45. Du point de vue pratique, des progrès restent à faire concernant la protection du caractère secret du vote. Comme en 2012, les simples séparations en carton posées sur des tables (au lieu d'isoloirs en bonne et due forme) n'ont pas permis de garantir ce secret, puisque les membres des bureaux électoraux, de même que d'autres électeurs, pouvaient ainsi voir les choix opérés. Par ailleurs, ces arrangements ont échoué à empêcher le vote familial, qui a été observé dans bon nombre de bureaux de vote le jour du scrutin. Le secret du vote était encore plus compromis dans les très petits bureaux de vote, ainsi que dans les cas où les membres du bureau étaient nombreux et autorisés à se promener à travers la salle.

46. Des observateurs des ONG nationales et de la Commission électorale de la République étaient présents dans certains bureaux de vote le jour du scrutin. Malgré cela, les observateurs ont parfois relevé des pressions exercées sur les électeurs sous la forme d'allées et venues de membres de partis politiques à proximité des bureaux de vote et de la supervision du scrutin à l'intérieur de bureaux de vote par des membres du bureau électoral élargi.

47. Les observateurs du Congrès ont également pu observer une partie du processus de dépouillement. Selon leur évaluation, certaines irrégularités procédurales auraient été commises lors de cette étape, sans que l'on puisse apporter la preuve d'une intention frauduleuse. En particulier, les procédures relatives au cas où un bulletin aurait été inséré dans la mauvaise urne ont provoqué des situations de tension et de confusion, y compris l'ouverture de plusieurs urnes en même temps ou la recherche manuelle de bulletins dans des urnes pleines. Certains électeurs ont éprouvé des difficultés à placer leur bulletin dans l'urne appropriée, car il était difficile de distinguer clairement les bulletins correspondant à chaque élection.

## Environnement postélectoral

48. Alors que le Premier ministre Aleksandar VUCIC revendiquait déjà la victoire après la fermeture des bureaux de vote, le président de la Commission électorale de la République a annoncé que, sur la base des résultats préliminaires, 7 listes avaient atteint le seuil de 5 % aux élections législatives. Pourtant, le 28 avril 2016, au moment de publier les résultats définitifs des élections législatives, la CER a réévalué les résultats et annoncé qu'il manquait une seule voix à la coalition Dveri-DSS pour atteindre le seuil requis et entrer au parlement<sup>61</sup>. Selon le dépouillement parallèle organisé par les partis d'opposition et certaines ONG (y compris CTRA), Dveri-DSS aurait juste obtenu suffisamment de voix pour siéger au parlement.

49. Des informations contradictoires sur l'issue de cette affaire ont alimenté les accusations de fraude électorale portées par les partis d'opposition qui reprochaient déjà au Parti progressiste serbe (SNS) d'avoir volé quelque 300 000 bulletins en achetant des voix, en exerçant diverses formes de pression et en falsifiant les résultats communiqués par les bureaux de vote<sup>62</sup>. Au total, 60 réclamations ont été déposées dans le délai légal.

60 Statement of Preliminary Findings and Conclusion, International Election Observation Mission to the Republic of Serbia, Early Parliamentary Elections [uniquement en anglais], 24 avril 2016.

61 [http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav\\_id=97853](http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav_id=97853)

62 [http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav\\_id=97861](http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav_id=97861)

50. Dans l'intervalle, au cours des réunions ayant suivi le scrutin, la CER a examiné la situation de 99 bureaux de vote où de « graves erreurs de logique et de calcul » ont été signalées dans des réclamations déposées devant la CER et par l'Institut national des statistiques<sup>63</sup>. Après un recomptage des voix dans ces bureaux<sup>64</sup>, la CER a pris la décision de recommencer les élections dans 15 bureaux de vote le 4 mai 2016<sup>65</sup>. Tous les scrutins tenus dans lesdits bureaux le 24 avril ont donc été de nouveau organisés, y compris les élections locales.

51. La campagne pour le nouveau scrutin a été beaucoup plus mouvementée dans la mesure où les chefs de certains partis d'opposition ont encouragé les électeurs à voter pour Dveri-DSS ou SDS-LDP-LSV, quelles que soient par ailleurs leurs propres convictions<sup>66</sup>. Une manifestation contre les prétendues fraudes électorales a également été organisée à Belgrade le 30 avril par le Parti démocrate, le Parti libéral démocrate de Serbie, le mouvement « Assez, c'est assez », la coalition Dveri-DSS et la coalition emmenée par le Parti social-démocrate<sup>67</sup>.

52. Au total, 19 631 électeurs ont été appelés aux urnes le 4 mai 2014. Les résultats de ce nouveau scrutin se sont révélés décisifs pour les deux listes qui étaient très proches du seuil, à savoir la liste soutenue par Dveri-DSS et la liste de la coalition SDS-LDP-LSV dirigée par le Parti social-démocrate. Ces deux listes sont finalement parvenues à dépasser le seuil et ont obtenu treize sièges chacune au Parlement<sup>68</sup>.

## Résultats

53. Selon les chiffres communiqués par la Commission électorale de la République et la Commission électorale provinciale de Voïvodine après le 24 avril 2016, les taux de participation aux élections législatives anticipées et aux élections provinciales se sont élevés respectivement à 56,07 %<sup>69</sup> et 55,41 %<sup>70</sup>. Aucune donnée spécifique n'a été communiquée concernant les élections locales. Ces taux se sont avérés supérieurs d'environ quatre points à la plupart des prévisions.

54. L'organisation des élections locales étant décentralisée, les résultats ont été proclamés à différentes dates par les commissions électorales municipales compétentes, en fonction, en particulier, de l'organisation ou non d'un nouveau scrutin. Les résultats définitifs des élections législatives anticipées ont été proclamés le 5 mai 2016 par la Commission électorale de la République<sup>71</sup>. Les résultats des élections locales tenues dans les grandes villes, des élections provinciales, ainsi que des élections législatives anticipées, figurent en annexe au présent rapport.

## Conclusions et recommandations

55. Dans l'ensemble, le scrutin a été organisé de telle manière qu'il a pu se dérouler dans le calme et l'ordre et de façon généralement respectueuse de la législation électorale, laquelle offre un fondement solide pour la tenue d'élections démocratiques. Cependant, des progrès pourraient encore être réalisés en ce qui concerne les aspects pratiques de l'administration des élections, principalement la protection du secret du vote et le professionnalisme de l'administration électorale. Par ailleurs, des réformes supplémentaires sont requises pour compléter le cadre réglementaire des élections et combler les lacunes juridiques en matière de financement de la campagne et des partis, d'utilisation abusive de ressources administratives et de règlement des litiges. Le Congrès souligne qu'il convient de porter une attention particulière à la situation des médias aux niveaux local et national, ainsi qu'aux conditions de travail des journalistes.

56. La législation et la réglementation devraient être révisées en ce qui concerne l'inscription des électeurs et l'enregistrement des candidats. Pour améliorer l'exactitude des listes électorales, le

63 [http://www.tanjug.rs/full-view\\_en.aspx?izb=244011](http://www.tanjug.rs/full-view_en.aspx?izb=244011)

64 [http://www.tanjug.rs/full-view\\_en.aspx?izb=243816](http://www.tanjug.rs/full-view_en.aspx?izb=243816)

65 Ces bureaux de vote étaient situés dans les municipalités de Niš, Belgrade, Jagodina, Vranje, Backa Topola, Sremski Karlovci, Kladovo et Uzice.

66 [http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav\\_id=97861](http://www.b92.net/eng/news/politics.php?yyyy=2016&mm=04&dd=29&nav_id=97861)

67 [http://www.tanjug.rs/full-view\\_en.aspx?izb=244139](http://www.tanjug.rs/full-view_en.aspx?izb=244139)

68 [http://www.tanjug.rs/full-view\\_en.aspx?izb=244912](http://www.tanjug.rs/full-view_en.aspx?izb=244912)

69 [http://rik.parlament.gov.rs/doc/izbori-2016/rezultati/1\\_Zbirmi\\_rezultati.pdf](http://rik.parlament.gov.rs/doc/izbori-2016/rezultati/1_Zbirmi_rezultati.pdf)

70 [http://www.tanjug.rs/full-view\\_en.aspx?izb=243115](http://www.tanjug.rs/full-view_en.aspx?izb=243115)

71 <http://rik.parlament.gov.rs/latinica/aktivnosti-sednice.php>

registre électoral unifié a apporté certaines améliorations ; toutefois des insuffisances persistent, notamment le fait que les listes électorales ne sont pas soumises au contrôle public et en matière de procédures de plainte. De plus, selon certaines informations, les convocations envoyées à certains électeurs auraient comporté des informations erronées, ce qui aurait été source de confusion. Le Congrès encourage en particulier les autorités à clarifier la situation des électeurs résidant *de facto* à l'étranger, à la lumière de la Recommandation 369(2015)<sup>72</sup>.

57.En ce qui concerne l'enregistrement des candidats, il est urgent d'énoncer des critères clairs pour l'octroi du statut de parti représentant une minorité nationale, de manière à garantir des règles du jeu équitables et à protéger le droit des minorités nationales à la participation politique. Un grand nombre de cas de fausses signatures ou de faux tampons au bas d'une liste de parrainage ont été signalés par la Commission électorale de la République aux autorités répressives et ont contribué à la perception d'un certain arbitraire dans la procédure d'enregistrement des candidats. Le Congrès suggère également de supprimer les dispositions régissant l'ordre d'apparition des listes de candidats sur les bulletins ; cet ordre pourrait par exemple être déterminé au hasard afin d'éviter toute forme de pression et de faciliter le processus d'enregistrement.

58.En ce qui concerne le climat général de la campagne, les plaintes dénonçant les pressions exercées sur des électeurs et des employés du service public et les allégations d'achat de voix et d'utilisation abusive de ressources administratives devraient être prises au sérieux par les autorités. Pour garantir la transparence, l'intégrité et la responsabilité, il est essentiel de renforcer les pouvoirs dont dispose l'Agence anticorruption pour enquêter sur les irrégularités liées au financement de la campagne ou des partis et sanctionner les coupables. Le Congrès invite les autorités à mettre en place des mesures visant à mettre fin à l'utilisation abusive de ressources administratives et à l'achat de voix, afin de renforcer la confiance du public dans les processus électoraux.

59.En ce qui concerne l'aspect pratique de l'administration des élections, la composition élargie des bureaux électoraux a – comme cela avait déjà été le cas lors des élections antérieures observées par le Congrès – compliqué l'aménagement des bureaux de vote (dont la plupart sont de petite taille). Par conséquent, le Congrès est favorable à l'idée d'octroyer aux membres de la composition élargie des bureaux électoraux le statut d'observateur accrédité délégué par un parti. De même, il conviendrait d'introduire des dispositions relatives aux observateurs nationaux. Afin de protéger le secret du vote, le Congrès suggère de remplacer les séparations en carton utilisées actuellement par de véritables isolements. En outre, il est crucial de prévoir une formation uniforme et systématique des membres des commissions électorales afin de garantir le professionnalisme et l'impartialité de l'administration des élections.

60.En ce qui concerne la phase cruciale du dépouillement du scrutin, l'adoption de règlements et d'instructions plus clairs s'imposerait pour éviter les erreurs techniques et les irrégularités de procédure. Une attention particulière devrait être portée à la couleur des bulletins (à raison d'une couleur pour chaque type d'élection), de manière à ce que les électeurs puissent facilement les distinguer. Dans ce contexte, le Congrès rappelle que l'organisation concomitante d'élections aux niveaux national, provincial et local pose des défis considérables pour l'administration électorale et sème une certaine confusion dans l'esprit des électeurs et que les autorités devraient envisager de ne plus procéder de la sorte pour les futurs scrutins.

61.Enfin, et ce n'est pas le moins important, il faut souligner que la situation des médias est préoccupante au vu des nombreuses allégations de pressions et de menaces visant des journalistes pendant la campagne électorale. Cela a eu pour conséquence la pratique répandue de l'autocensure par les journalistes qui manquent par ailleurs souvent d'éthique professionnelle. Au niveau local, la privatisation des médias auparavant aux mains des collectivités locales n'a pas contribué à une amélioration de l'objectivité et de la qualité de la couverture de la campagne. Pour permettre aux électeurs de faire leur choix en toute connaissance de cause à l'aide d'une couverture médiatique équilibrée, le Congrès souligne la nécessité d'appliquer intégralement la législation en vigueur relative aux médias, y compris en assurant une surveillance effective des médias pendant les campagnes, en

---

72

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC369\(2015\)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=D BDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864&direct=true](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=REC369(2015)&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=D BDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864&direct=true)

renforçant la liberté de la presse et en améliorant les conditions de travail des journalistes ainsi que leurs normes déontologiques et leurs compétences professionnelles.

## ANNEXE I

## ÉLECTIONS DE 2016 AUX NIVEAUX LOCAL, PROVINCIAL ET NATIONAL : SÉLECTION DE RÉSULTATS

Élections provinciales dans la province autonome de Voïvodine<sup>73</sup>

	Liste	Pourcentage des voix	Nombre de sièges
1	Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	44,50	63
2	Bojan Pajtic – <i>Une Voïvodine du travail et de la connaissance</i> - Parti démocrate (DS), Alliance démocratique des Croates de Voïvodine (DSHV), NOVA, ZEP-les Verts	7,24	10
3	Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie - Dragan Marković Palma (JS), Mouvement patriotique de Serbie (PPS)	8,85	12
4	Nenad Canak - Ligue des sociaux-démocrates - <i>Garder la tête haute !</i>	6,43	9
5	Alliance des Hongrois de Voïvodine - Istvan Pastor	4,87	6
6	Vojislav Seselj – Parti radical serbe (SRS)	7,66	10
7	Dveri – Parti démocrate serbe	3,24	0
8	Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - <i>Alliance pour une meilleure Voïvodine</i> - Parti libéral démocrate (LDP), Parti social-démocrate (SDS)	2,78	0
9	Tomislav Bokan - Mouvement national Dinara-Drina-Danube	1,59	0
10	Communauté démocratique des Hongrois de Voïvodine - Union démocratique des Croates	1,71	2
11	Parti des Verts	1,14	1
12	Mouvement serbo-russe - Aleksandar Djurdjev	0,58	0
13	Pour une Serbie libre - <i>Le Protecteur</i> - Milica Djurdjevic	0,52	0
14	Tolérance en Voïvodine	0,51	0
15	Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	5,54	7

Novi Sad<sup>74</sup>

	Liste	Nombre de sièges
1	Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	38
2	Nenad Canak - Ligue des sociaux-démocrates de Voïvodine	7
3	Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS)	7
4	Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	8
5	Alliance des Hongrois de Voïvodine - Istvan Pastor	1
6	Parti démocrate (DS) - Veljko Krstonošić	6
7	Dveri - Parti démocrate serbe	0
8	Tomislav Bokan - Mouvement national Dinara-Drina-Danube	0
9	Parti des Verts	1
10	Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - <i>Alliance pour un meilleur Novi Sad</i> - Parti libéral démocrate (LDP), Parti social-démocrate (SDS) et Parti écologique les Verts	0
11	Gauche serbe	0
12	Mouvement serbo-russe	0
13	Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	9
14	Parti républicain	0
15	Parti russe unifié	0
16	<i>Aucun des choix proposés</i> - Groupe de citoyens	1

73 <http://pik.skupstinavoivodine.gov.rs/docs/2016OdlukaODodeliMandata.pdf>

74 <http://www.skupstinans.rs/cirilica/izvestaj-o-ukupnim>

Niš<sup>75</sup>

Liste		Nombre de sièges
1	Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	28
2	Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	5
3	Niš ma ville - Parti démocrate, SDS, NPS, LDP	7
4	Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie	8
5	Opposition unie - Le cœur de Niš	0
6	Misa Jovic - Gauche serbe - Niš pour nous tous	0
7	Parti russe unifié - Bojan Stanojevic	0
8	Dveri - Parti démocrate serbe	4
9	Sincèrement pour Niš - Momir Stojanovic	3
10	Nouveau parti	0
11	Parti russe - Miroslav Milosavljevic	1
12	Parti rom	0
13	Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	5
14	Mouvement serbo-russe	0

*Municipalités urbaines de Belgrade :*

Les listes soumises par le Parti progressiste serbe (SNS) ont remporté les élections locales dans 14 des 17 municipalités urbaines<sup>76</sup>.

Municipalité urbaine de Zvezdara		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	151381	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	73875	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	26688	21
Parti démocrate - Zvezdara travaille	9316	7
Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	8925	7
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	6600	5
Dr Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	5353	4
Parti démocrate serbe (DSS) - DVERI	4674	3
Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - <i>Alliance pour une meilleure Serbie</i> - Parti libéral démocrate (LDP), Parti social-démocrate (SDS)	3922	3
Groupe de citoyens "Mirijevo"	3701	3
"Pour une meilleure Zvezdara - Ma Zvezdara" - Miljan Stojanovic	1303	0
"Ensemble pour Zvezdara" - Vladan Glisic	1130	0
Parti monarchiste serbe "Unité serbe" - Ljubomir Simic	223	0

75 <http://www.ni.rs/wp-content/uploads/Posebna-zapisnik-4.pdf?pismo=lat>

76 <http://mondo.rs/a896982/Info/Srbija/Izbori-u-Beogradu-rezultati.html>

<b>Municipalité urbaine de Mladenovac</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	47005	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	26903	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	12176	29
"Frappez fort - Beli", Luka Maksimovic	5190	12
"Seulement pour Mladenovac" - Luka Cokic, Parti démocrate (DS)	2876	7
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	1807	4
"Vous pouvez compter sur nous" - Parti social-démocrate (SDS) - Boris Tadic, Parti libéral démocrate (LDP) - Cedomir Jovanovic	1315	3
Dr Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	1291	0
DVERI - Parti démocrate serbe (DSS), Dusan Stojkovic	675	0

<b>Municipalité urbaine de Zemun</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	160782	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	80168	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	35692	32
Parti des Verts – Zelená Strana	1317	1
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	6015	5
Aucun des choix proposés – Nenad Vidovic	1107	0
Parti démocrate (DS) – (Parti démocrate, Nouveau parti)	4291	3
La Krajina serbe au cœur	417	0
Dr Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	10325	9
Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - <i>Alliance pour un meilleur Zemun</i> - Parti libéral démocrate (LDP), Parti social-démocrate (SDS)	3611	0
Groupe de citoyens – Zemun une affaire de cœur (Front patriotique serbe)	1370	0
Mouvement serbo-russe - Slobodan Dimitrijevic	643	0
Unité reconnue pour Zemun et Batajnica – prof. dr Danica Grujicic	1724	1
Assez, c'est assez – Sasa Radulovic	7045	6
DVERI - Parti démocrate serbe (DSS) – Front pour Zemun	3214	0
Assez, c'en est assez de la corruption et du vol - Milorad Radulovic	1263	0

<b>Municipalité urbaine de Sopot</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales		
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin		
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	6448	25
Parti démocrate (DS), Parti libéral démocrate (LDP) – Pour ma municipalité – Nous savons et nous pouvons	758	2
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS)	825	3
Dr Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	840	3
Pour Sopot - Parti social-démocrate (SDS) - Boris Tadic	229	0

<b>Municipalité urbaine de Stari grad</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	57315	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	28543	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Parti démocrate (DS) – Gardiens de Stari Grad – Marko Bastac	9227	20
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	6694	14
Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	3948	8
Parti démocrate serbe (DSS) - DVERI - Sana Raskovic-Ivic	1998	4
Ivica Dacic – Parti socialiste de Serbie (SPS) – Serbie unie (JS)	1794	4
Boris Tadic, Cedomir Jovanovic – Alliance pour une meilleure Serbie – Parti social-démocrate (SDS), Parti libéral démocrate (LDP)	1694	3
Dr Vojislav Seselj – Parti radical serbe (SRS)	1557	3
Duck – Non au projet "Belgrade Waterfront"	430	0
Ensemble pour Stari grad - Vladan Glisic	327	0
Cica Glisa	237	0

<b>Municipalité urbaine de Palilula</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	169919	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	81931	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	35301	27
Pour une Palilula démocratiques – Parti démocrate (DS), Parti social-démocrate (SDS), Parti libéral démocrate (LDP), Stojan Nikolic	14874	11
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS)	6512	4

Vojislav Seselj - Parti radical serbe (SRS)	6880	5
Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	7633	5
DVERI – Parti démocrate serbe (DSS)	4723	3
Nouveau parti – De nouvelles personnes pour une meilleure Palilula	823	0
Ensemble pour Palilula - Vladan Glisic	985	0
Parti russe unifié - Miodrag Dakic	456	0
Citoyens serbes pour Palilula	954	0
Parti serbe des russes - Dragan Vulin	245	0

<b>Municipalité urbaine de Savski Venac</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	42348	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	21021	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	6502	13
Parti démocrate (DS), Parti social-démocrate (SDS), Parti libéral démocrate (LDP), Nouveau parti - Dusan Dincic	4538	9
Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	3858	7
Parti socialiste de Serbie (SPS) - Ivica Dacic	1802	3
Dr Vojislav Seselj – Parti radical serbe (SRS)	1467	2
DVERI - Parti démocrate serbe (DSS)	1367	2
Battons les partis, votons pour les citoyens – organisation locale Savski venac	782	1
Nouvelle Serbie - Dusko Jovanovic	235	0

<b>Municipalité urbaine de Grocka</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	71530	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	37955	
Nom de la liste	Nombre de votes reçus	Nombre de mandats
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	16800	20
Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	4208	5
"Notre homme" - Blazo Stojanovic	2856	3
Dr Vojislav Seselj – Parti radical serbe (SRS)		3
Bloc patriotique Grocka – Ensemble, nous pouvons faire mieux pour notre municipalité	2546	2
Nouvelle Serbie - Vesna Tesav Pekarski	2012	2
Parti démocrate (DS) - Goran Markovic	2010	0
Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	1846	0
Boris Tadic, Parti social-démocrate (SDS), Parti national serbe (SNP) - Nenad Popovic	1480	0
Mouvement serbe Dveri - Bosko Obradovic	1279	0
Dialogue - Andrija Milic	1139	0

<b>Municipalité urbaine de Novi Belgrade</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	213920	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	114855	
<b>Nom de la liste</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Nombre de mandats</b>
Aleksandar Sagic – Pour le Maire de la Nouvelle Belgrade	34,83%	21
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	27,36 %	17
Assez c'est assez - Sasa Radulovic	8,56%	5
For Righteous Serbia – Parti démocrate	5,85%	3
Dr Vojislav Seselj – Parti radical serbe (SRS)	5,62%	3
Ivica Dacic – Parti socialiste de Serbie (SPS) - Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	4,77%	0
DVERI – Parti démocrate de Serbie (DSS) – De nouvelles personnes pour la Nouvelle Belgrade	4,30%	0
Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - Alliance pour une meilleure Serbie- Parti social-démocrate (SDS), Parti libéral-démocrate (LDP)	2,62%	0
Borko Stefanovic – Parti de la Gauche serbe pour la Nouvelle Belgrade	1,45%	0
For Bezanija, Bezanijska Kosa, Blocks and Ledine	1,10%	0
Malgré tout – ensemble pour la Nouvelle Belgrade - Borislav Radosavljevic	0,62%	0

<b>Municipalité urbaine de Vracar</b>		
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales	63948	
Nombre d'électeurs ayant participé au scrutin	33146	
<b>Nom de la liste</b>	<b>Nombre de votes reçus</b>	<b>Nombre de mandats</b>
Aleksandar Vucic – La Serbie gagne	9336	16
Vracar Libre- Bane Kuzmanovic Parti démocrate + Parti social-démocrate + Parti démocrate libéral + Nouveau parti + Union social-démocrate + Parti de la Gauche serbe (DP, SDS, LDP, New, SDU)	10323	17
Parti socialiste de Serbie (SPS) - Ivica Dacic	2139	3
Dr Vojislav Seselj – Parti radical serbe	1593	0
Aucun des choix proposés	200	0
Duck – Non au projet « Belgrade Waterfront »	382	0
Ensemble pour Vracar - Vladan Glisic- Nenad Popovic, Miroslav Parovic	385	0
Parti des Verts	532	0
Parti démocrate de Serbie - DVERI	1712	2
Assez c'est assez - Sasa Radulovic	4561	7
Vracar aux citoyens de Vracar –Une société pour embellir Vracar	1588	0

Élections législatives <sup>77</sup>

	Liste	Pourcentage des voix	Nombre de sièges
1	Aleksandar Vucic - La Serbie gagne	48,25	131
2	<i>Pour une Serbie juste</i> - Parti démocrate (NOVA, DSHV, ZZS)	6,02	16
3	Ivica Dacic - Parti socialiste de Serbie (SPS), Serbie unie (JS) - Dragan Markovic Palma	10,95	29
4	Vojislav Seselj - Parti radical serbe	8,10	22
5	Dveri - Parti démocrate de Serbie (DSS)	5,04	13
6	Alliance des Hongrois de Voïvodine - Istvan Pastor	1,50	4
7	Boris Tadic, Cedomir Jovanovic - <i>Alliance pour une meilleure Serbie</i> -Parti libéral démocrate, Ligue des sociaux-démocrates de Voïvodine, Parti social-démocrate	5,02	13
8	Muamer Zukorlic - Union démocratique bosniaque du Sandzak	0,86	2
9	Parti d'action démocratique du Sandzak - Sulejman Ugljanin	0,80	2
10	<i>Pour une Serbie libre</i> - Zavetnici - Milica Djurdjevic	0,73	0
11	Groupe de citoyens pour la renaissance de la Serbie - Slobodan Komazec	0,35	0
12	Parti russe - Slobodan Nikolic	0,36	0
13	Parti républicain - Nikola Sandulovic	0,12	0
14	Mouvement serbo-russe - Slobodan Dimitrijevic	0,27	0
15	Borko Stefanovic - Une Serbie pour nous tous	0,94	0
16	Dialogue - Les jeunes prennent position - Stanko Debeljakovic	0,20	0
17	Assez, c'est assez - Sasa Radulovic	6,02	16
18	Parti d'action démocratique - Ardita Sinani	0,43	1
19	Parti des Verts	0,63	1
20	Défiance - Unis pour la Serbie - Alliance du peuple	0,46	0

---

77 [http://rik.parlament.gov.rs/doc/izbori-2016/rezultati/1.%20Zbirni\\_rezultati.pdf](http://rik.parlament.gov.rs/doc/izbori-2016/rezultati/1.%20Zbirni_rezultati.pdf)

## **ANNEXE II**

### ***DELEGATION DU CONGRES***

#### Membres du Congrès :

**M. Karim Van OVERMEIRE**, Belgique (R, NI) – Chef de Délégation

**M. Harald BERGMANN**, Pays-Bas (L, GILD)

**Mme Julia COSTA**, Portugal (L, PPE/CCE)

**Mme Breda PECAN**, Slovénie (L, SOC)

**M. Raymond TABONE**, Malte (L, SOC)

**Mme Sevdia UGREKHELIDZE**, Géorgie (R, PPE/CCE)

#### Comité des Régions de l'UE :

**Mme Jelena DRENJANIN**, Suède (PPE)

**M. Declan MCDONNELL**, Irlande (EA)

#### Secrétariat du Congrès :

**Mme Renate ZIKMUND**, Chef de division, Observation des élections locales et régionales

**Mme Ségolène TAVEL**, Chargée de l'Observation des élections locales et régionales

**Mme Martine ROUDOLFF**, Assistante, Observation des élections locales et régionales

**M. Marc PEIER**, Assistant, Observation des élections locales et régionales

## ANNEXE III

## PROGRAMME DE LA MISSION

## Mercredi 20 avril 2016

Various times      **Arrivée de la délégation du Congrès à Belgrade**

**Jeudi 21 avril 2016**  
**Réunions à Belgrade**

08:00 – 08:30	Briefing pour la délégation Lieu : Metropol Palace Hotel, salle du petit-déjeuner
08:30 – 09:00	Réunion d'information avec <b>Nadia CUK</b> , Chef adjointe du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)
09:45 – 10:45	Rencontre avec les représentants du corps diplomatique à Belgrade (Belgique, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse) et des représentants de la délégation de l'EU auprès de la République de Serbie Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)
11:00 – 12:00	Briefing avec la mission d'observation de l'OSCE-BIDDH, Ambassadeur <b>Geert-Hinrich AHRENS</b> , Chef de la mission, et son équipe Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)
12:15 – 13:15	Rencontre avec le Président de la Commission électorale de la République de Serbie, <b>Prof. Dejan DJURDJEVIC</b> Lieu: RIK (Kralja Milana, 14)
13:30– 14:30	Déjeuner
15:00 – 16:15	Rencontre avec des représentants d'ONG et des instituts de recherche Center for Research, Transparency and Accountability (Citizens on Watch) Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)
16:30 – 17:30	Rencontre avec des représentants de l'Agence Anti-Corruption Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)
19:00 – 20:00	Rencontre avec des représentants de la Conférence Permanente des Villes et Municipalités – Association nationale des autorités locales en Serbie : <b>Djordje STANICIC</b> , Secrétaire Général, <b>Aleksandra VUKMIROVIC</b> , Responsable de l'unité en charge de l'intégration européenne (Secrétaire de la délégation de la Serbie auprès du Congrès), <b>Ivan BOZOVIC</b> , Conseiller sur l'intégration européenne, <b>Vladimir JOVANOVIC</b> , Responsable du service d'information Lieu: Metropol Palace Hotel (Salle Nikola Tesla B)

Débriefing et dîner

**Vendredi 22 avril 2016**  
**Réunions à Novi Sad, Voïvodine**

- 08:15                   Départ pour Novi Sad
- 10:00 – 10:45        Rencontre avec le Président du Gouvernement de la Province autonome de Voïvodine, **M. Bojan PAJTIC**  
*Lieu: Bulevar Mihaila Pupina 16*
- 11:00 – 11:45        Rencontre avec le Président de l'Assemblée de la Province autonome de Voïvodine, **M. István PÁSZTOR**  
*Lieu: Vladike platona bb*
- 11:45 – 13:00        Rencontre avec les chefs des groupes parlementaires de l'Assemblée de la Province autonome de Voïvodine  
*Lieu: Vladike platona bb*
- 13:00 – 13:45        Rencontre avec le Président de la Commission électorale de la Province de Voïvodine, **M. Darko RUDIC**  
*Lieu: Vladike platona bb*
- 14:00– 15:00        Déjeuner
- 15:15 – 16:00        Rencontre avec **M. Milan DJURIC**, membre du Conseil municipal de la Ville de Novi Sad, **M. Milovan AMIDZIC**, Adjoint au Chef de l'administration de la ville en charge des questions juridiques  
*Lieu: Trg slobode 1*
- 16:15 – 17:15        Rencontre avec des représentants d'ONG régionales  
 · Panonija, **Mme Danica STEFANOVIC**  
*Lieu: Planeta Inn Hotel, Jevrejska 36 ("The meeting room")*
- 17:30 – 18:30        Rencontre avec des représentants de médias régionaux :  
 · Différents représentants de la Radio-Télévision de Voïvodine  
 · Association des Journalistes Indépendants de Voïvodine  
 · Ecole de journalisme de Novi Sad, **Mme Dubravka VALIĆ NEDELJKOVIĆ**  
*Lieu: Planeta Inn Hotel, Jevrejska 36 ("The meeting room")*
- 18:45 – 20:00        Rencontre avec des représentants de  
 · Zrenjanin : **Milorad MIRKOV and Svetlana GRUJIC**, membres de l'Assemblée municipale  
 · Subotica : **Mirko BAJIC**, candidat – tête de liste Backa Bunjevci pour les élections locales du 24 avril 2016  
*Lieu: Planeta Inn Hotel, Jevrejska 36 ("The meeting room")*

Départ de Novi Sad pour Belgrade

Débriefing et dîner

**Samedi 23 avril 2016**  
**Réunions à Belgrade - suite**

- 09:00 – 10:00 Visite de courtoisie au Maire Adjoint de Belgrade, **M. Andreja MLADENOVIC**, Sonja PRODANOVIC, Secrétaire de l'Assemblée municipale, Vukica LONCAR, Secrétaire adjoint de l'Assemblée municipale, Zoran LUKIC, Président of the Commission électorale municipale, Natasa STANISAVLJEVIC, Secrétaire de la Commission électorale municipale  
Lieu: Hôtel de Ville de Belgrade
- 10:15 – 12:00 Rencontre avec des représentants de  
  - la municipalité de Vracar (Belgrade) : **Tijana BLAGOJEVIC**, Président de la Municipalité, **Jelena BISEVAC**, membre de l'Assemblée, **Miodrag SAVOVIC** et **Zoran LUKIC**, membres de la Commission électorale municipale
  - la municipalité de Savski Venac (Belgrade) : **Vladimir PAVLOVIC**, **Uros TRISKOVIC**, **Branislava MURATOVIC**, **Predrag JAT**, **Jelena MATOVIC**, membres de la Commission électorale municipale
  - la municipalité de Mladenovac (Belgrade) : **Predrag VULINOVIC**, membre de l'Assemblée municipal temporaire
Lieu: Metropol Palace Hotel Belgrade (Salle Nikola Tesla C)
- 12:00 – 14:00 Rencontre avec des représentants de  
  - Ville de Nis: **Zoran PERISIC**, Maire, Chef de la Délégation serbe auprès du Congrès, Président de la Conférence Permanente des Villes et Municipalités, candidat aux élections locales du 24 avril 2016
  - Ville de Kragujevac: **Dobrica MILOVANOVIC**, membre de l'Assemblée municipale, membre de la Délégation serbe auprès du Congrès, candidat aux élections locales du 24 avril 2016
  - Ville de Vranje: **Zoran ANTIC**, Maire, membre de la Délégation serbe auprès du Congrès, candidat aux élections locales du 24 avril 2016
  - Ville de Pancevo: **Milica TODOROVIC**, Président adjoint de l'Assemblée municipales, **Dejan JOVANOVIC**, **Dusica JOVANOVIC**, **Karolj RANC**, candidats aux élections locales du 24 avril 2016
  - Municipalité de Svrljig: **Jelena TRIFUNOVIC**, Président de la municipalité, membre de la Délégation serbe auprès du Congrès, **Milan MIHAJLOVIC**, candidat aux élections locales du 24 avril 2016, **Milan VIDENOVIC**, **Goran MARINKOVIC and Radovan MITIC**, membre de l'Assemblée municipale et candidats aux élections locales du 24 avril 2016
Lieu: Metropol Palace Hotel Belgrade (Salle Nikola Tesla C)
- 14:00 – 15:00 Briefing avec les chauffeurs et les interprètes pour le jour du scrutin au Metropol Palace Hotel

Débriefing et dîner

**Dimanche 24 avril 2016**  
**JOUR DU SCRUTIN**

- 06.30 Déploiement des équipes depuis Belgrade
- 23:00 approx. Débriefing tardif au Metropol Palace Hotel, Belgrade

**Lundi 25 avril 2016**

Divers moments **Départ de la délégation du Congrès**

## **ANNEXE IV**

### ***PLAN DE DEPLOIEMENT***

#### **Equipe 1:**

Karim **Van OVERMEIRE**, Belgium (R, NR) – Head of Delegation, Congress' member, Member of the Flemish Parliament

Renate **ZIKMUND**, Congress' Secretariat, Head of Division, Local and Regional Election Observation  
*Novi Sad, Subotica, Kikinda, Zrenjanin*

#### **Equipe 2:**

Breda **PECAN**, Slovenia (L, SOC) – Member of the Congress' Bureau, Vice-Mayor, Municipality of Izola

Jelena **DRENJANIN**, Sweden (EPP) – EU Committee of the Regions, Member of Huddinge Municipal Council  
*Sremska Mitrovica, Veternik, Futog, Sombor, Sivac, Crvenka*

#### **Equipe 3:**

Sevdia **UGREKHELIDZE**, Georgia (R, EPP/CCE), Congress' member, Member of the Tbilissi Assembly

Martine **ROUDOLFF**, Congress' Secretariat, Division of Local and Regional Election Observation  
*Smederevo, Velika Plana, Kragujevac, Mladenovac*

#### **Equipe 4:**

Harald **BERGMANN**, Netherlands (L, ILDG), Congress' member, Mayor of Middelburg

Ségolène **TAVEL**, Congress' Secretariat, Division of Local and Regional Election Observation  
*Cuprija, Paracin, Aleksinac, Nis*

#### **Equipe 5:**

Julia **COSTA**, Portugal (L, EPP/CCE), Congress' member, Mayor of Caminha

Raymond **TABONE**, Malta (L, SOC), Congress' member, Councillor, St. Paul's Bay Local Council  
*Kraljevo, Cacak, Uzice, Valjevo*

#### **Equipe 6:**

Declan **McDONNELL**, Ireland (EA), EU Committee of the Regions, Member of Galway City Council

Marc **PEIER**, Congress' Secretariat, Division of Local and Regional Election Observation  
*Novi Pazar, Sjenica, Ivanjica*

**ANNEXE V****COMMUNIQUE DE PRESSE****Mission d'évaluation du Congrès en République de Serbie**

Strasbourg, le 20 avril 2016 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe effectuera une mission d'évaluation des élections en République de Serbie du 20 au 25 avril pour observer les élections locales qui se tiendront le 24 avril dans 136 collectivités locales ainsi que les élections provinciales dans la Province autonome de Vojvodine. Menée par Karim Van Overmeire (Belgique), la délégation comprendra six membres du Congrès et deux membres du Comité des Régions de l'UE.

Le 21 avril, la délégation devrait rencontrer à Belgrade Dejan Djurdjevic, Président de la Commission électorale de la République de Serbie, des membres de la Mission restreinte d'observation des élections du BIDDH de l'OSCE, des représentants des corps diplomatiques d'Etat à Belgrade, ainsi que des membres de la Conférence permanente des villes et municipalités et des représentants d'ONG et des médias.

Des rencontres à haut niveau sont également prévues à Novi Sad le 22 avril, en Vojvodine, où la délégation tiendra des échanges de vues avec Bojan Pajtic et István Pásztor, respectivement Président du Gouvernement et Président de l'Assemblée de la Province autonome, ainsi que Darko Rudic, Président de la Commission électorale provinciale. Par ailleurs, la délégation rencontrera des membres du Conseil municipal de Novi Sad et des candidats qui se présentent aux élections du 24 avril dans la Province autonome, ainsi que des représentants d'ONG et des médias de cette même province.

Le 23 avril, la délégation rencontrera également des représentants des arrondissements de la ville de Belgrade ainsi qu'Andreja Mladenovic, Adjoint au Maire de Belgrade.

Le jour du scrutin, la délégation sera déployée en six équipes pour suivre les élections locales et provinciales à travers le pays. Des élections parlementaires anticipées se tiendront simultanément et seront observées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Conformément aux règles et aux procédures du Congrès, la mission d'observation des élections sera suivie d'un rapport qui sera examiné lors de la prochaine réunion de la Commission de suivi en juin et débattu à la Session plénière en octobre 2016.

**Contact sur place :**

Renate ZIKMUND, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, observation sur les élections locales et régionales, + 33 659 786 455.